



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ARDÈCHE

Préfecture  
Direction des libertés publiques, de la légalité  
et de collectivités locales  
Bureau de la circulation

Nos bureaux sont ouverts les  
**lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi**  
de **8h30 à 12 H**  
**Fermeture les après-midi**

Notice n° : 5

## Echange de permis de conduire étranger

### Liste des pièces à joindre au CERFA 11247-02

- **original du permis de conduire** en cours de validité
- traduction par un traducteur assermenté (*ne concerne que les permis non écrits en français*)
- **original de votre pièce d'identité** (carte nationale d'identité étrangère ou passeport)
- original de la carte nationale d'identité ou du passeport pour les ressortissants français, ainsi qu'une attestation d'immatriculation auprès du Consulat de France dans la circonscription de résidence (*résidence minimum 6 mois à l'étranger à la date d'obtention du permis de conduire étranger*)
- **original de votre titre de séjour**
- **2 copies, recto/verso, d'une pièce d'identité** (carte nationale d'identité, passeport, titre de séjour) en cours de validité
- **2 copies d'un justificatif de domicile** (facture datant de moins de trois mois : eau, électricité, gaz, téléphone (y compris téléphone mobile...)). Pour les personnes hébergées : attestation manuscrite de l'hébergeant, copies recto/verso de sa pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois)
- **cerfa n° 14948\*01 (Réf 06)** "demande de permis de conduire - format de l'union européenne" (disponible en préfecture et par téléchargement avec possibilité de le remplir sur le site de la préfecture : [www.ardeche.gouv.fr](http://www.ardeche.gouv.fr) – rubrique permis de conduire – demande de permis de conduire – format de l'union européenne (réf. 06)
- **3 photographies d'identité** non scannées - (conformes aux normes administratives (35mmX45mm) avec vos nom et prénom inscrits au dos de celles-ci))

Pour les ressortissants tunisiens, un mandat poste international d'un montant de 11 dinars est à envoyer à l'adresse suivante :

Agence Technique pour le Transport Terrestre  
Avenue du Japon  
6 Impasse n°1  
Montplaisir El Borgel  
1073 TUNIS

C.C. Postal 1700000000029055225  
C.C. auprès de la Banque de l'Habitat 14000175124000299001  
C.C. auprès de la S.T.B. 10404100104944078826

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous adresser au : 04 75 66 51 21

Mise à jour le 28 mai 2014

Nous contacter :

✉ : Préfecture de l'Ardèche – Bureau de la circulation – permis de conduire - B.P 721 07007 PRIVAS Cedex

☎ : 04 75 66 51 22 tous les jours de **9H30 à 11 H30** - Messagerie vocale 24h/24 : 04 75 66 50 00

Courriel : [pref-permis-de-conduire@ardeche.gouv.fr](mailto:pref-permis-de-conduire@ardeche.gouv.fr)

Vous informer : [www.ardeche.gouv.fr](http://www.ardeche.gouv.fr)